

ASSOCIATION ETOILES DE PROGRES

FICHE D'INSCRIPTION Saison 2026-2027

PARTICIPANT

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Âge : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

RESPONSABLE LÉGAL (pour les mineurs)

Nom et prénom : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom : _____

Téléphone : _____

CHOIX DE L'ACTIVITÉ – HORAIRE

Jour d'activité : MARDI - **Lieu :** Salle de sport, Rue du Parc des sports, St Nicolas de Redon

HEURE	AGE	DESIGNATION
☐ de 21h15 à 22h30	Ados / adultes	Initiation et Spécialisation arts du cirque

Jour d'activité : MERCREDI - **Lieu :** Salle de sport, Rue du Parc des sports, St Nicolas de Redon

HEURE	AGE	DESIGNATION
☐ 14h à 15h	5 à 8 ans	Découverte des arts du cirque
☐ de 15h à 16h15	À partir de 10ans	Cours supplémentaire « Perfectionnement aérien »
☐ de 16h30 à 18h	9 à 18 ans	Initiation et Spécialisation arts du cirque
☐ de 16h15 à 18h	Adultes (18 ans et +)	Initiation / Technique / perfectionnement

TARIF ANNUEL 2026-2027

Réduction famille :

À partir de 2 personnes inscrites d'une même famille, une réduction de **10 %** est appliquée sur le montant total des inscriptions.

Pour confirmer votre inscription, merci de nous retourner par mail la fiche d'inscription complétée et signée, ainsi qu'un acompte de 50 € par chèque à l'adresse suivante :

Song hui Kim 14, BODELNEUF, 56130 ST DOLAY

Nous vous adresserons une confirmation dès réception du chèque ou du virement.

Tarif famille : 3 inscriptions membre de famille ; 550€

Groupe d'âge	Durée des cours	Tarif annuel	Tarif supplémentaire
5 à 8 ans	1h00 / semaine	200€	
9 à 11 ans	1h30 / semaine	230 €	
12 à 16 ans	1h30 / semaine	260 €	
17 ans à 19 ans	1h30 / semaine	285 €	
Adultes	1h30 / semaine	300 €	10 cours à l'année : 150€ (valable 5 mois)
10 ans / ados / adultes	+ 1h15 / semaine perfectionnement		Cours complémentaire + 80€

INFORMATIONS MÉDICALES

Un certificat médical n'est pas obligatoire pour la pratique de loisir, sauf contre-indication connue ou demande particulière de l'association. Allergies, traitements ou recommandations particulières :

AUTORISATIONS

- ☐ J'autorise les responsables de l'association à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence.
- ☐ J'autorise l'utilisation de photographies et vidéos réalisées dans le cadre des activités de l'association pour ses supports de communication (site internet, réseaux sociaux, affiches, flyers).
- ☐ Je n'autorise pas l'utilisation de mon image ou de celle de mon enfant.

MODE RÈGLEMENT

Cotisation annuelle : _____ € ET Cours perfectionnement : _____ €

Montant total : _____ €

Mode de règlement : ☐ Chèque, (à l'ordre de **Étoiles de Progrès.**)

☐ Virement (**IBAN : FR76 1600 6360 1100 8346 6324 423 BIC : AGRIFRPP860**)

Date du règlement : ____ / ____ / ____

« Aucun remboursement ne pourra être effectué après le premier mois d'activité, sauf cas exceptionnel étudié par le bureau de l'association. »

Je certifie l'exactitude des renseignements fournis et déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association.

Fait à : _____ Le : ____ / ____ / ____

Signature du participant
(ou du représentant légal pour les mineurs)

Signature :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR Activités Arts du Cirque

Article 1 – Objet

L'Association Étoiles de Progrès propose des activités d'initiation et de découverte des arts du cirque dans un cadre ludique, éducatif et sécurisé.

Article 2 – Inscription

L'inscription est validée après :

- * la remise de la fiche d'inscription complétée ;
- * le paiement de la cotisation et de l'adhésion ;
- * l'acceptation du présent règlement intérieur.

Article 3 – Respect des horaires

Les participants doivent arriver à l'heure.

Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents jusqu'au début du cours et doivent être récupérés à l'heure à la fin de l'activité.

Article 4 – Tenue adaptée

Une tenue confortable permettant les mouvements est obligatoire :

- * vêtements de sport souples ;
- * cheveux attachés ;
- * absence de bijoux, montres ou objets pouvant présenter un danger.

Article 5 – Sécurité

Les consignes données par l'intervenant doivent être respectées à tout moment.

Toute attitude mettant en danger sa sécurité ou celle des autres pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive de l'activité.

Article 6 – Respect du matériel et des personnes

Les participants s'engagent à :

- * respecter les autres pratiquants ;
- * respecter les intervenants et bénévoles ;
- * prendre soin du matériel mis à disposition ;
- * participer dans un esprit de bienveillance et d'entraide.

Toute dégradation volontaire pourra donner lieu à une demande de remboursement.

Article 7 – Absences

En cas d'absence, il est demandé de prévenir l'association dès que possible.

Les cours manqués ne donnent pas lieu à remboursement, sauf décision exceptionnelle du bureau de l'association.

Article 8 – Annulation des cours

L'association se réserve le droit d'annuler ou de reporter une séance en cas de force majeure, d'absence de l'intervenant ou de conditions ne permettant pas de garantir la sécurité des participants.

Article 9 – Droit à l'image

Dans le cadre des activités de l'association Étoiles de Progrès, des photographies ou vidéos peuvent être réalisées et utilisées pour la communication de l'association (site internet, réseaux sociaux, affiches, flyers, presse locale, etc.).

☐ **J'autorise** l'association Étoiles de Progrès à utiliser l'image de mon enfant / mon image dans le cadre de sa communication.

☐ **Je n'autorise pas** l'association Étoiles de Progrès à utiliser l'image de mon enfant / mon image.

Date : ____ / ____ / ____ Signature du responsable légal :

Des photographies ou vidéos peuvent être réalisées dans le cadre des activités de l'association.

Article 10 – Respect des valeurs de l'association

L'association encourage : * le respect ; * la coopération ; * la confiance en soi ; * la progression de chacun à son rythme.

Tout comportement violent, injurieux ou discriminatoire pourra entraîner une exclusion.

Article 11 – Acceptation du règlement

L'inscription à l'activité implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

Article 12 – Participation des familles

L'association peut organiser des ateliers ouverts aux familles, des temps de découverte ou des rencontres conviviales afin de favoriser le partage autour des arts du cirque et de valoriser le parcours des participants.

Article 13 - Manifestations et événements de fin d'année

Projet pédagogique – Groupe 5 à 8 ans

Pour le groupe des 5 à 8 ans, l'association n'organise pas de spectacle de fin d'année. Afin de privilégier la découverte, le plaisir de la pratique et le développement de la confiance en soi, une séance de partage avec les familles sera organisée en fin de saison. Les parents et proches seront invités à découvrir et à participer aux activités avec les enfants.

☐ **Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Association Étoiles de Progrès et m'engage à le respecter.**

Fait à _____ Le ____ / ____ / ____ Signature du participant ou du représentant légal

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »